

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2019/11/04 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi, 4 novembre 2019, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

11.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

11.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-11-130 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

11.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019 (c.c.)

19-11-131 Considérant que les procès-verbaux ont été présentés au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu les procès-verbaux dans les délais légaux ;

Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu les procès-verbaux.

11.4 Acceptation de la liste des factures à payer

19-11-132 Sur proposition de Robert Charron, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 79 900.19\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 4 novembre 2019 au montant de 79 900.19\$

11.5 Permis de construction et rapport de monsieur Richard Drapeau, inspecteur

Le rapport du mois d'octobre est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard

Drapeau, inspecteur.

11.6 Demandes de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

11.7 Correspondance

22-10-2019	Régie incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2019;
22-10-2019	Commission des Loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2019;
22-10-2019	Régie d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 10 octobre 2019;
23-10-2019	Ministère des Transports – Accusé de réception
24-10-2019	CAUCA - Communiqué informant du retrait de M. Daniel Veilleux;
29-10-2019	Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2019;
04-11-2019	Gouvernement Québec – Semaine québécoise des rencontres interculturelles du 18 au 24 novembre 2019;
04-11-2019	Fédération québécoise des municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2020 de votre municipalité;
04-11-2019	Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel – Règlement #376-19 amendant le plan d'urbanisme #210-91;
04-11-2019	Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel – Résolution numéro #160-19 – Adoption du règlement 376-19 modifiant le règlement 210-91 portant sur le plan d'urbanisme;
04-11-2019	MRC des Maskoutains – Mémo Info MADA de la MRC des Maskoutains

SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

11.8 **Administration générale :**

11.8.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 517-19 déterminant les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2020

AVIS DE
MOTION

Jean-Claude Drolet donne avis de motion et présente le projet de règlement 517-19 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020;

L'objet de ce règlement est de déterminer le taux de taxes et de compensations pour l'année 2020, suite à l'adoption du budget 2020.

11.8.2 Divulcation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

La directrice générale dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil présents, tel que requis par la loi.

11.8.3 Dépôt du registre 2019 des déclarations en vertu de l'article 6 de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale

La directrice générale dépose le registre 2019 des déclarations des membres du Conseil présents, tel que requis par la loi.

11.8.4 Dates des rencontres préparatoires au budget 2020

Le conseil se rencontrera les 13 et 25 novembre 2019, dès 19h00, afin de préparer le budget 2020.

11.8.5 Renouvellement – FQM

- 19-11-133 Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Robert Charron, il est résolu de renouveler l'abonnement à la Fédération Québécoise des municipalités au montant de 1 269.31\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

11.8.6 Audit financier 2019

- 19-11-134 CONSIDÉRANT la soumission obtenue pour l'audit financier 2019 de la firme Hébert Marsolais;

Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu d'accepter la soumission de la firme Hébert Marsolais pour l'année 2019, pour un montant de 11 500\$.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 Sécurité publique :

11.8.1 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains – Renouvellement – Adhésion

- 19-11-135 CONSIDÉRANT que l'entente intrmunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains concernant la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet soumis d'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis souhaite adhérer à nouveau à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Drolet

Appuyé par Claude Dalcourt

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Louis approuve et adhère à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur son territoire, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 avec reconductions automatiques et successives de mêmes durées, tel que soumise; et

D'AUTORISER M. Stéphane Bernier, maire et Mme Pascale Dalcourt, directrice générale à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité.

11.8.2 Entente de service – Croix-Rouge canadienne

19-11-136

CONSIDÉRANT les besoins en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente de service avec la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise la signature de l'entente proposée par la Croix-Rouge Canadienne par la directrice générale, Mme Pascale Dalcourt.

Adoptée à l'unanimité.

11.8.3 Bornes 9-1-1

19-11-137

CONSIDÉRANT que le conseil désire que des bornes 9-1-1 soient installés pour des questions de respect de l'affichage prévu au règlement de prévention incendie, adopté par la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Kalitec, au coût de 29.95\$ chacune, excluant l'installation;

CONSIDÉRANT que le conseil désire que l'inspecteur municipal procède à l'installation;

M. Jacques Mathieu propose qu'une borne 9-1-1 soit installée à toutes les résidences, incluant le noyau villageois. Aucun appui. La proposition n'est pas retenue.

En conséquence, sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Robert Charron, il est résolu à la majorité que le conseil autorise l'achat de borne 9-1-1 (vert et blanc) pour son territoire, excluant le noyau villageois;

Que les bornes demeurent la propriété de la municipalité de Saint-Louis.

Adoptée à la majorité.

11.10 Transport – Voirie municipale et entretien :

11.10.1 Programmation de la TECQ – 2019-2023

19-11-138

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur proposition de Jean-Claude Drolet , appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant

aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11.10.2 Déneigement – Patinoire

19-11-139 CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offre en septembre 2019;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue de M. Martin Mathieu pour le déneigement de la patinoire;

Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'accorder le contrat à M. Martin Mathieu au montant de 2 500\$, incluant l'accès au local du vestiaire et les entrées de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité.

11.10.3 Fossé longeant le rang Prescott – Octroi de contrat

19-11-140 CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offre pour les travaux de creusage de fossé le long du rang Prescott;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être complètement terminés au 15 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue de M. Roger Daigle;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil octroi le contrat à M. Roger Daigle;

Que le défaut d'exécuter les travaux complètement au 15 décembre entraînera comme pénalité la portion de subvention perdue.

Adoptée à l'unanimité.

11.11 **Hygiène du milieu :**

11.11.1 Achat conjoint de bacs

19-11-141 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
10	10	3

- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 191 rue Saint-Martin à Saint-Louis.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

11.12 Aménagement et urbanisme : Aucun point.

11.13 Loisirs et culture : Aucun point.

11.14 Activités d'investissement :

11.14.1 Serrures au centre récréatif

19-11-142

CONSIDÉRANT la soumission obtenue pour procéder au changement des serrures au centre récréatif, incluant barre panique, installation, etc. de la compagnie Serrupro;

Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil accorde le contrat de changement des serrures au montant de 2 167.45\$

Ont voté contre : Messieurs les conseillers Jean-Pierre Arpin et Robert Charron.

Adoptée à la majorité.

11.15 Varia ouvert

11.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

11.17 Levée de la séance

19-11-143

Sur proposition de Jean-Claude Drolet, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 21h10.

Stéphane Bernier,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.